

## Observations de la Ville de Sevran Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale du projet Charles de Gaulle Express

Sevran, le 19 novembre 2019

A l'occasion de la nouvelle enquête publique, la Ville de Sevran souhaite réitérer son opposition au projet CDG Express, pour les raisons développées ci-après.

En 2001, le premier projet de liaison directe entre Paris Gare de l'Est et l'aéroport de Roissy devait traverser la Seine-Saint-Denis en souterrain, sans s'y arrêter. Ce projet était évalué à 610 millions d'euros. Comme de nombreuses villes de Seine-Saint-Denis, Sevran s'est exprimée contre ce projet, notamment via une consultation en 2003 qui a mobilisé trois mille citoyens.

Face à ce refus massif, le projet a évolué. Désormais, il s'agit d'une liaison directe, toujours entre la gare de l'Est et l'aéroport de Roissy, mais qui emprunte au maximum les voies existantes. Evalué en 2016 à 1.7 milliards d'euros, il est estimé à 2.1 milliards en 2018.

La Ville de Sevran a, de façon constante, toujours exprimé son opposition à un tel projet :

- Le 27 novembre 2001 : un avis du Conseil municipal rejette le premier projet
- Le 6 décembre 2003 : une consultation locale rejette à 95 % le projet de CDG Express (3000 votants)
- Le 28 septembre 2004 : vœu du Conseil municipal sur le « refus catégorique au projet CDG Express »
- Le 29 mars 2016: vœu du Conseil municipal sur le CDG Express où il est demandé l'abandon du projet, la mise en œuvre rapide de la ligne 17 du Grand Paris Express, l'abandon de la station « Triangle de Gonesse » sur la future ligne 17 ainsi qu'un plan d'investissement pour rénover le RER B.
- Le 30 juin 2016, suite à une réunion publique organisée par la Ville le 29 juin : dépôt de l'avis négatif de la Ville lors de l'enquête publique.

Aujourd'hui, la Ville de Sevran comme tout un chacun, est appelée à exprimer son avis dans le cadre de l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale du projet.

Voici, au vu des nouveaux éléments proposés, les observations de la Ville de Sevran.

La ville de Sevran exprime son opposition au projet de liaison directe entre la Gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle pour les motifs suivants :

• Sur le plan environnemental, une mise en danger inacceptable de la biodiversité

Le projet Charles-de-Gaulle Express va traverser le Parc de la Poudrerie, défini par les documents de l'enquête publique zone E4.

Le Parc de la Poudrerie est classé parmi les sites de la zone Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, ce qui implique une attention particulière et une nécessité de préserver et de protéger ce parc.

C'est un parc fréquenté par plus d'un million de personnes chaque année. C'est l'un des poumons verts de notre territoire.

C'est un lieu de sports, de loisirs, d'échanges, un lieu d'histoire. C'est un lieu qui a bénéficié d'une forte mobilisation en faveur de sa protection et de sa pérennisation.

Le maintien et le développement de la biodiversité dans le Parc de la Poudrerie est un équilibre fragile, entre la nécessaire ouverture au public et la tout autant nécessaire protection de la Nature. Un équilibre d'autant plus fragile qu'une voie de chemin de fer traverse le parc, le RER B et des trains de marchandises. Equilibre encore plus mis à mal du fait que le CDG Express va passer à grande vitesse sur les voies existantes.

## En effet, les éléments du projet indiquent que les trains circuleront sur les voies existantes à 140 km/h dans le Parc (Volet B1, page 29).

Le volet D des documents mis à la disposition du public, demandant dérogation à la protection des espèces et habitats protégés, est alarmant sur l'impact que le projet va avoir sur la biodiversité.

Aux pages 87 et suivantes de ce document sont détaillées toutes les espèces animales qui seront touchées par le passage de ce train. Et les conclusions sont sans appel : c'est tout un écosystème qui va être bouleversé par ce passage à très grande vitesse.

Entre le bruit généré et le simple passage, l'impact de ce projet est donc très négatif et va, au dire des documents fournis « *créer une rupture au sein du boisement* ».

Pour cette raison, et aussi parce que le bruit, en lui-même, est une pollution inacceptable pour les riverains et utilisateurs du Parc, la Ville de Sevran s'oppose à ce projet.

 Sur le plan social, ce projet est le signe d'un mépris pour les habitantes et habitants de Sevran

## La Ville de Sevran rappelle que :

- Le RER B est dans un état de vétusté tel que les retards et incidents de trafic sont monnaie courante.
- Le passage d'un train lancé à 140 km/h sur des lignes vétustes va accélérer l'usure et provoquer encore plus de retards et de nuisances pour les usagers des transports en commun.
- Le Gouvernement a décidé de repousser l'achèvement de la ligne 16 du Grand Paris Express aux années 2030, éloignant encore de près de quinze ans l'accessibilité aux bassins d'emplois et de formations de l'est parisien et de Paris.
- Les 2.1 milliards d'euros dépensés pour ce projet ne bénéficieront pas aux habitants de la Seine-Saint-Denis en général ni aux habitants du Territoire Paris Terres d'Envol en particulier, alors que ce seront hélas, les premiers à subir les conséquences de ce projet inutile sans aucune contrepartie.
- C'est un projet qui renforce les inégalités dont souffre la Seine-Saint-Denis. La responsabilité de l'Etat, c'est de remettre de l'égalité dans les territoires qui en sont le plus démunis. Ce projet est contraire à cette exigence.

La Ville de Sevran réaffirme la nécessité d'améliorer les conditions de transports sur les réseaux existants, et à ce titre demande à ce que soient envisagées des solutions alternatives à ce projet de liaison directe, en prenant en compte le renforcement du RER B et l'achèvement rapide de la ligne 16 du Grand Paris Express.

• Sur le plan économique, ce projet est un gouffre financier qui impactera le plus grand nombre pour le confort de quelques-uns.

Ce projet est estimé à 2.1 milliards d'euros, dont 1.7 milliards seront prêtés par L'Etat. Ce prêt « sera remboursé grâce aux recettes de la billetterie et au produit d'une taxe sur les passagers aériens de l'aéroport ».

## Ainsi:

- Avec un billet à 24€ minimum pour un aller simple, le projet n'est pas viable
- Il faut créer une taxe nouvelle, qui impactera *tous* les passagers aériens de l'aéroport, y compris ceux qui ne prendront pas le train, y compris aussi ceux qui ne peuvent le prendre parce qu'il est trop cher.

La viabilité de ce projet, qui n'est utile qu'au confort de ceux qui peuvent mettre 24€ pour un trajet de 20 minutes, repose en fait sur tous ceux qui n'ont pas les moyens de le prendre.

Ainsi, la Ville de Sevran s'oppose au projet de liaison directe entre la Gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle.

La Ville de Sevran alerte l'Etat, la SNCF et IDF Mobilité de l'impérieuse nécessité de développer les transports publics en Seine-Saint-Denis, afin de rapprocher les bassins de vie et d'emplois.

La Ville de Sevran demande la rénovation des voies du RER B, l'amélioration des rames, un trafic plus dense et de meilleure qualité.

La Ville de Sevran rappelle l'urgence à terminer les lignes 15 et 16 du Grand Paris Express.

**Stéphane BLANCHET** 

Maire de Sevran